



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
ORDINAIRE DU 13 MAI 2015**

Ce procès-verbal n'a pas encore été approuvé par
l'assemblée communale

Ouverture de l'assemblée communale par Monsieur Patrick Kaeser, syndic, à 20h00 heures.

Il souhaite la bienvenue aux participants et informe que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle no 18 du 1^{er} mai 2015
- l'envoi à domicile d'une convocation tous ménages
- l'affichage de la convocation au pilier public

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée.

M. Kaeser demande si le mode de convocation et le tractanda donnent lieu à des remarques.

M. Gérard Roulin

Fait remarquer que l'Assemblée a été fixée une veille de fête et qu'il serait judicieux de trouver une autre date à l'avenir.

M. Kaeser

Prend acte de cette remarque.

Le mode de convocation et le tractanda ne donnent plus lieu à discussion et M. Kaeser déclare l'assemblée communale ouverte.

Il informe que les débats sont enregistrés.

Excusés : Monsieur Vincent Stulz
 Monsieur Bernard Portmann
 Madame Alexandra Riedo (boursière)

Il salue également la présence de M. Bertrand Zamofing, forestier de triage, qui répondra aux questions relatives aux statuts de la Corporation Forêts-Sarine.

Nomination des scrutateurs :

Monsieur Fabrice Dorthe
Monsieur Michel Clément

Total des personnes présentes : 51
Majorité lors des votes : 26 (moitié + 1)

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2014

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2014 a été mis à disposition du public, sur le site internet et au secrétariat communal 10 jours avant la date de l'assemblée, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

Vote

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2014 lèvent la main.

Avis contraires ?

Le procès-verbal est accepté : par 51 voix à l'unanimité

Point 2 Comptes 2014

a) Comptes de fonctionnement :

M. Pascal Dorthe

Avant la présentation des comptes M. Dorthe émet la remarque que le bilan ne figure pas dans le bulletin d'information.

M. Kaeser

Informe qu'il s'agit d'une erreur de l'imprimerie qui n'a pas été détectée à temps, avant l'envoi du bulletin d'information. Par contre, les comptes étaient disponibles à l'administration communale, la loi sur les communes est respectée. A sa demande, M. Pascal Dorthe reçoit une copie du bilan.

Une explication sur l'envoi du fichier électronique et le bon à tirer est également donnée à M. Willy Quartenoud qui s'étonne que l'imprimerie ait commis une telle erreur.

La parole n'étant plus demandée, M. Pierre Bourgnon, responsable des finances, présente les comptes 2014.

Ceux-ci ayant été publiés en détail dans le bulletin d'information, M. Bourgnon présente les principales modifications par rapport au budget.

BILAN

Les comptes du bilan présentent une fortune nette de Fr. 1'704'698,14, soit une augmentation de Fr. 62'035,82, par rapport à 2013.

Le bilan présente un total des actifs de Fr. 5'012'329,60. L'endettement s'élève à Fr. 1'977'569,99. La dette par habitant se monte à Fr. 2'849,52, en diminution de Fr. 349,70 par rapport à 2013.

2.1. Comptes de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2014 sont clôturés avec un bénéfice de Fr. 62'035,82. La perte estimée au budget s'élevait à Fr. 118'496,25. Ce résultat provient d'un différentiel entre les produits de Fr. 2'806'166,64 et les charges de Fr. 2'744'130,82.

La différence de Fr. 180'000.-- entre la perte budgétée et le bénéfice réalisé s'explique principalement par une diminution globale des charges de Fr. 50'000.— et une augmentation des recettes fiscales de Fr. 130'000.-

Les diminutions principales des charges sont réparties dans l'ensemble des dicastères (à l'exception de l'épuration et des déchets ménagers).

Elles se présentent comme suit :

Administration : Fr. 10'000.– de moins.

Enseignement et formation : Fr. 25'000.– de moins.

Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous n'avons pas d'influence directe.

Culte, culture et loisirs : diminution des charges liées de Fr. 3'000.– dont principalement notre participation aux dépenses du Conservatoire due à la baisse de la fréquentation des enfants de Ponthaux.

Santé : diminution des charges liées de Fr. 5'000.– résultant principalement de notre participation au Service de soins à domicile de la Croix-Rouge.

Affaires sociales : diminution des charges liées de Fr. 10'000.– due principalement à la baisse des demandes de subventions aux crèches, garderies et mamans de jours.

Transports et communications : diminution de Fr. 14'000.– due à des charges de carburant et de déblaiement hivernal moins importantes que prévues.

Protection et aménagement de l'environnement : dans ce compte, les charges ont été supérieures à la prévision pour Fr. 18'500 francs, ce qui correspond d'une part, à l'amortissement d'un nouvel investissement pour la réfection de la route en Beaumontant et du chemin de l'Eglise qui n'était pas encore connu lors de l'établissement du budget et d'autre part une hausse des coûts de la déchetterie verte et des encombrants.

Finances et impôts : une bonne surprise a été constatée au niveau des recettes fiscales qui augmentent de Fr. 130'000.—se répartissant de la manière suivante, par rapport au budget :

- impôts sur le revenu des pers. physiques	Fr.	69'000.--
- impôts sur la fortune des pers. physiques	Fr.	5'000.--
- impôts à la source	Fr.	24'000.--
- impôts sur les gains immobiliers et plus-values	Fr.	14'000.--
- impôts sur les mutations	Fr.	16'000.—

2.2. Compte d'investissement

Il s'agit de l'investissement relatif aux travaux de révision du plan d'aménagement local

Le crédit voté lors de l'assemblée du 11.12.2013 se monte à Fr. 43'000.--.

Le plan d'aménagement a été révisé et envoyé aux services cantonaux en décembre 2014 pour une consultation préalable. Les frais d'honoraires du bureau d'organisme en 2014 se montent à Fr. 27'630.--.

Le solde du crédit disponible pour la fin de la révision est de Fr. 15'370, reporté en 2015.

M. Bourgnon a terminé sa présentation et se tient à disposition pour d'éventuelles questions.

M. Alfred Kläy

Demande si l'augmentation des frais des déchets est due à une augmentation de tarif ou du volume.

M. Bourgnon

Informe qu'il s'agit principalement d'une augmentation des tarifs, notamment de la déchetterie verte.

Il n'y a pas d'autre question et M. Kaeser donne la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport.

M. Lachemi Belhocine, Président de la commission financière

La commission financière a approuvé le rapport de la fiduciaire MCM Conseils SA (publié dans le bulletin d'information) laquelle a effectué le contrôle des comptes 2014.

Les principales caractéristiques des comptes étant mises en exergue dans le bulletin d'information, la Commission peut renvoyer l'Assemblée à l'exposé et aux explications fournis par M. Bourgnon, conseiller aux finances.

Nous recommandons donc à l'Assemblée d'approuver également les comptes 2014, clôturés avec un bénéfice de Fr. 62'035,82.

VOTE

M. Kaeser rappelle que pour l'approbation des comptes, le Conseil communal ne se prononce pas.

Que celles et ceux qui approuvent les comptes 2014 lèvent la main :

Résultat

Les comptes sont approuvés par 46 oui (unanimité)

Point 3

Nouveaux investissements

3.1. Participation à la réfection du terrain de football

M. Bourgnon présente le projet de réfection du terrain de football effectué par le FC Piamont afin d'assainir la place de jeu pour les matchs de foot. Etant donné que ce terrain est communal, le conseil communal propose une participation de Fr. 10'000.--.

M. Gérard Roulin

Demande pourquoi la participation de la Commune n'est que de Fr. 10'000.— alors que le FC Piamont participe pour le montant de Fr. 28'000.--. Il trouverait plus juste que ce soit l'inverse.

M. Kaeser

Informe que le conseil communal reste dans une optique de limite des dépenses, en permettant toutefois d'œuvrer en maintenant un appui aux sociétés locales.

M. Pascal Dorthe

Remarque que les principaux utilisateurs du terrain de foot sont le FC Piamont et les écoles. Il demande si cela exclut toute autre utilisation de la place de jeux.

M. Kaeser

Précise qu'il n'y a pas de règle d'utilisation du terrain de foot.

Il n'y a pas d'autre question et M. Kaeser donne la parole à la Commission financière pour son rapport.

M. Lachemi Belhocine, président de la commission financière

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 10'000.— pour la participation à l'assainissement du terrain de football, financé par les liquidités de la commune, est financièrement supportable.

VOTE

Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 10'000.— pour la participation à l'assainissement du terrain de foot lèvent la main.

Résultat

Le crédit de Fr. 10'000.— est approuvé à l'unanimité

3.2. Réparation de diverses routes

M. Bourgnon présente le projet du conseil communal, quant à la réparation de plusieurs secteurs de routes communales.

Le projet englobe également le goudronnage d'un chemin communal à Nierlet-les-Bois.

M. Willy Quartenoud

Remarque que les photos présentées montrent le mauvais état de ces routes. Il demande si le crédit demandé sera suffisant.

M. Bernard Zbinden

Informe que plusieurs devis ont été demandés pour faire ces travaux. Il s'agit principalement de traversées de routes et non pas de grands tronçons.

Il n'y a plus de questions et M. Kaeser donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Lachemi Belhocine, président de la commission financière

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 20'000.— pour la réparation de diverses routes dans la commune ainsi que l'assainissement le long de la route du Pralet à Nierlet-les-Bois, financé en totalité par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

VOTE

Que celles et ceux qui approuvent l'investissement de Fr. 20'000.—pour la réparation de diverses routes lèvent la main.

Résultat

Le crédit de Fr. 20'000.—est approuvé par 50 oui et 1 non.

3.3. Assainissement de l'éclairage public

M. Bourgnon présente le projet du conseil communal d'assainir les lampes de l'éclairage public et d'installer un système permettant d'abaisser la luminosité durant la nuit. Le Groupe E participe à cette réalisation en subventionnant une partie des travaux.

M. Alfred Kläy

S'étonne qu'une entreprise privée subventionne de tels travaux.

M. Kaeser

Répond qu'il s'agit plutôt d'une aide cantonale, dans l'optique d'économie d'énergie préconisée par le canton de Fribourg.

Il n'y a plus de question et M. Kaeser donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Lachemi Belhocine, président de la commission financière

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 18'000.— pour l'assainissement de l'éclairage public en installant de nouvelles lampes Led's et la mise en place d'un système d'abaissement de la luminosité entre minuit et 6 heures du matin, financé par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

VOTE

Que celles et ceux qui acceptent le montant de Fr. 18'000.—pour l'assainissement de l'éclairage public lèvent la main.

Résultat

Le crédit de Fr. 18'000.—est accepté à l'unanimité.

Point 4

Approbation des statuts de l'unité de gestion forestière « Forêts-Sarine »

M. Pierre Gumy présente le projet « Forêts-Sarine », dont les statuts ont été publiés dans le bulletin d'information.

Il présente M. Bertrand Zamofing, de la corporation forestière, qui se trouve parmi nous afin de répondre aux questions des citoyens présents.

Mme Viviane Beyeler

Constate qu'en forêt, beaucoup de grosses machines abîment les chemins dédiés aux piétons.

M. Zamofing

Informe que dans l'optique d'optimiser les travaux forestiers, il est créé des pistes pour les machines dans les forêts. Ces chemins sont destinés aux travaux de débardage et n'ont pas pour but d'être des sentiers piétons. Ce genre de travaux est effectué environ tous les 10 ans. Durant ce laps de temps, les promeneurs les utilisent à des fins de loisirs. Lorsque les machines reviennent, les utilisateurs ont ainsi le sentiment que leurs chemins sont détruits.

M. Alfred Kläy

Demande ce qu'il advient du personnel local.

M. Zamofing

Informe que la collaboration actuelle avec les acteurs locaux se poursuit, pour autant que les connaissances techniques de ces personnes soient acquises, par mesure de sécurité.

M. Pascal Dorthe

Demande si la corporation forestière de la Sonnaz reste en vigueur.

M. Zamofing

Informe que si les statuts sont approuvés, les travaux seront effectués pour la corporation Sarine. La Sonnaz et les autres corporations seront fusionnées en une seule entité.

VOTE

Que celles et ceux qui acceptent les statuts de l'unité de gestion forestière « Forêts-Sarine » lèvent la main.

Résultat

L'assemblée approuve les statuts à l'unanimité

Point 5

Communication du conseil communal sur le projet de fusion Grolley-Ponthaux

M. Kaeser donne une information sur l'avancée des travaux du projet de fusion, ainsi que sur le calendrier futur. Il invite d'ores et déjà la population à assister à la séance d'information qui aura lieu le 2 septembre 2015, dans chaque commune.

La loi sur les fusions prévoyant un prolongement de la législature, le conseil communal prévoit une entrée en vigueur de la nouvelle commune au 1^{er} janvier 2017.

M. Pascal Dorthe

Pense qu'il faut aller dans le sens d'une fusion.

Mme Stéphanie Mettraux

Demande si le conseil communal a approché Sarine Ouest. Si un non à la fusion intervient en septembre, y a-t-il un plan B ?

M. Kaeser

Répond que la commune de Noréaz avait fermé la porte à une fusion en 2004. Au début du processus, le conseil communal avait abordé les syndicats de Sarine Ouest au sujet d'une discussion sur les fusions. Cependant, les communes préféraient attendre le plan de fusion du Préfet avant d'entreprendre ce genre de travaux. Ponthaux s'est donc tourné vers un partenaire prêt à discuter.

Mme Sandra Cuennet

Fait part qu'il s'agira tout de même d'une petite commune, par rapport à Sarine Ouest ou à d'autres communes fusionnées.

M. Kaeser

Répond qu'il s'agirait d'une taille dans la moyenne suisse qui est de 3'000 habitants.

M. Gérard Roulin

Demande ce qu'il en est du cercle scolaire avec Noréaz et Prez-vers-Noréaz.

M. Kaeser

Répond qu'une convention lie Ponthaux avec le cercle scolaire jusqu'en 2018, si une résiliation intervient avant avril 2016.

Mme Emmanuelle Mosimann

Intervient. Une fusion des communes, mais les enfants vont encore à l'école à Noréaz et à Prez durant quelques années.

M. Kaeser

Répond qu'en cas de fusion, une prise de contact avec le cercle scolaire sera effectuée pour une résiliation anticipée.

M. Christian Moser

Informe que le fonctionnement des écoles ne va pas être modifié du jour au lendemain. Le cercle scolaire actuel fonctionne bien et il y aura du temps pour modifier l'organisation.

Mme Mosimann

Demande si des précisions sont connues au niveau des CO, car si elle n'a pas ces renseignements, elle ne pense pas voter.

M. Kaeser

L'organisation des CO est encore en discussion. La fréquentation du CO est une question ouverte et le conseil communal est toujours en contact avec le canton. Il n'est malheureusement pas possible de donner une réponse à 100%. Les deux communes doivent faire face à plusieurs interlocuteurs dans ce dossier.

M. Kaeser précise que la problématique des écoles est un point important dans une fusion, mais d'autres avantages peuvent être mis en avant et il faut regarder l'ensemble des raisons qui font qu'une fusion est bénéfique.

D'une manière générale, les communes fusionnent dans le canton. L'Etat va peut-être imposer ces rapprochements dans les prochaines années, alors mieux vaut le faire de manière réfléchie avec des partenaires de discussion positifs.

M. Gilbert Genilloud

Précise que le regroupement scolaire ne doit pas occasionner des soucis. Les enfants s'habitueront à la nouvelle organisation.

M. Alfred Kläy

Demande si la votation aura lieu de façon simultanée.

M. Kaeser

Répond par l'affirmative.

Point 6 DIVERS

M. Kaeser donne quelques informations sur la ligne TPF Rosé-Grolley. Cette ligne sera effective dès le mois de décembre 2015. Cependant, il n'est techniquement pas possible de desservir le village de Nierlet pour toutes les courses.

Les TPF projettent d'organiser un arrêt au Bois du Puits. Cependant, les travaux nécessaires à un tel arrêt sont à la charge de la commune et ont été devisés à Fr. 69'000.--. Le conseil communal a donc décidé de ne pas faire les travaux dans un premier temps et d'abandonner cet arrêt. Le bus ne s'arrêtera pas à Nierlet. Un tous-ménages sera adressé aux habitants de Nierlet-les-Bois, pour les informer de la situation et leur demander leur intérêt pour un arrêt au Bois du Puits.

Cependant, pour les horaires scolaires, le bus passera par le village de Nierlet, pour transporter les élèves du CO.

Mme Jacqueline Bovigny

A consulté l'horaire. Il est fait mention de l'horaire scolaire uniquement le matin, à midi, à treize heures et à seize heures. Hors, son fils participe aux devoirs surveillés au CO d'Avry et rentre par le bus de 17 heures. Selon ses constatations, Mme Bovigny craint que ce bus ne s'arrête pas à Nierlet.

M. Kaeser

Prend note de la remarque et la commune se renseignera lors de la mise en consultation des horaires 2016.

M. Pascal Dorthe

Demande ce qu'il en est des travaux de réfection de la chapelle St-Gorgon.

M. Bernard Zbinden

Informe que suite à une nouvelle demande de dons, plusieurs associations ont fait des promesses de don. Par ailleurs, la Paroisse de Ponthaux a promis le montant de Fr. 20'000.—pour la rénovation de la chapelle. Les devis sont actuellement en cours d'actualisation. Les travaux seront présentés lors d'une prochaine assemblée communale.

M. Gilbert Genilloud

Félicite le conseil communal pour les explications données en ce qui concerne la fusion. Il propose à M. Kaeser de se présenter à la syndiculture de la nouvelle commune.

M. Kaeser

Le remercie, remercie l'assemblée présente et clôt les débats à 21h30. Le verre de l'amitié est servi à l'Auberge communale.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

S. Renevey

Le Syndic :

P. Kaeser